COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice: 23 Présents: 21 Votants: 23

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-cinq mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel**, **Maire**.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

<u>PRESENTS</u>: Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE), Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

<u>OBJET</u>: Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2024.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• Budget général – Affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57, de délibérer sur l'affectation du résultat du compte administratif 2023.

Après avoir rappelé que le compte administratif 2023 (approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20/02/2024) présente :

- en section de fonctionnement un résultat comptable cumulé de 1 879 176,94 €.
- en section d'investissement un solde d'exécution cumulé de − 1 637 888,13 €.

Le résultat comptable de fonctionnement n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice soit :

- solde d'exécution de la section de d'investissement : 479 809,51 €,
- recettes restant à encaisser à reporter : 1 257 850,00 €,
- dépenses restant à réaliser à reporter : 2 415 928,62 €

soit un besoin de financement de 1 637 888,13 €.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 1 637 888,13 € le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- solde d'exécution de la section d'investissement de -479809,51 € inscription en résultat d'investissement reporté (compte 001 dépenses) pour un montant de -479809,51 €,
- résultat comptable de fonctionnement de 1 879 176,94 €.

 affectation à la section d'investissement (compte 1068 recettes) pour un montant de 1 637 888,13 €.

 inscription en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recettes) pour un montant de 241 288,81 €.

• Budget général – Taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation: 8,04 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,01 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,76 %.

• Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 de la commune de COMMELLE-VERNAY se présente selon l'instruction M57 par nature et par opérations.

Budget	Section	Section de
2024	d'Investissement	Fonctionnement
	4 341 032,39 €	2 271 958,81 €

Section investissement

A- <u>Dépenses</u>

Liste des chapitres votés par opérations :

189 : Bâtiments communaux	313 195,82 €
194 : Voirie	277 126,28 €
196 : Matériels et mobilier	38 753,84 €
213 : Cimetières	4 380,00 €
234 : Modes doux	60 000,00 €
238 : Rénovation Salle Omnisports	378 097,32 €
239 : Parking de la Grange	219 241,00 €
240 : Cour de l'école	25 000,00 €

Total 1 315 794,26 €

Liste des chapitres votés non affectés à une opération :

20 : Immobilisation incorporelles204 : Subventions d'équipement versées	2 500,00 € 13 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	114 000,00 €

Restes à réaliser Solde d'exécution reporté TOTAL dépenses investissement	2 415 928,62 € 479 809,51 € 4 341 032,39 €
B- Recettes	
13 : Subventions d'investissement	557 085,00 €
10 : Dotations Fonds divers Réserves1068 : Excédents de fonctionnement	277 978,00 € 1 637 888,13 €
021 : Virement de la Section de fonctionnement	536 006,26 €
040 : Opérations d'ordre entre section	74 225,00 €
Restes à réaliser	1 257 850,00 €
TOTAL recettes investissement	4 341 032,39 €
Section fonctionnement A- Dépenses	
Chapitre 011 : Charges à caractères générales Chapitre 012 : Charges de personnel Chapitre 014 : Atténuations de produits Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante Chapitre 66 : Charges financières Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Total	$614\ 700,00 \in$ $815\ 650,00 \in$ $25\ 000,00 \in$ $188\ 377,55 \in$ $17\ 000,00 \in$ $1\ 000,00 \in$ $1\ 661\ 727,55 €$
023 : Virement à la section d'investissement	536 006,26 €
042 : Opérations d'ordre entre section	74 225,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	2 271 958,81 €
B- <u>Recettes</u>	
Chapitre 013: Atténuation de charges Chapitre 70: Produit des services Chapitre 73: Impôts et taxes Chapitre 74: Dotations et participations Chapitre 75: Autres produits de gestion courante Total	3 000,00 € 111 000,00 € 1 402 002,00 € 413 908,00 € 100 760,00 € 2 030 670,00 €
Résultat reporté	241 288,81 €
TOTAL recettes de fonctionnement	2 271 958,81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de dépenses et de recettes 2024 du Budget.

• <u>Rénovation de la Salle Omnisports de Commelle-Vernay-</u> Autorisation au Maire à signer le marché Lot n° 17 Forages

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée que les travaux de la rénovation de la Salle Omnisports ont débuté début 2024 suite à la passation d'un marché public et le choix des entreprises pour les 16 lots de travaux lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023. Cela pour un montant total du marché de 1 626 590,58 € HT soit 1 948 101,67 € TTC.

Un dernier lot, le lot n° 17 pour le FORAGE a été lancé ultérieurement à la consultation initiale et au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 13 février 2024 et la publication sur l'Essor et le Pays Roannais, le lot n° 17 a reçu 2 offres.

L'ouverture des offres a eu lieu le 11 mars 2024. Un examen des offres a été effectué par le cabinet COGIFLUIDES. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir pour le lot n° 17 Forages, l'entreprise FORAGE CLEMENT GOURBIERE pour un montant de 131 175,00 € HT.

Le montant total du marché est donc de 1 757 765,58 € HT soit 1 974 336,67 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise Clément GOURBIERE.

• Convention de prestation de service avec Roannais Agglomération pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur MOULIN, Adjoint, expose à l'assemblée que la loi de finances pour 2024 a prévu que l'ensemble des maires, quelle que soit la taille de leur commune, exerce la police de la publicité extérieure au 1er janvier 2024.

Depuis le 1er janvier 2024, Roannais agglomération propose une prestation de services pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure au bénéfice des communes de plus de 3500 habitants.

Roannais Agglomération propose d'étendre ce dispositif à ses communes membres de moins de 3500 habitants en souscrivant une convention de prestation de service pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure afin de rationaliser les processus d'instruction des actes et autorisations afférentes.

Chaque catégorie d'acte sera facturée selon un prix unitaire de :

- 80 euros par demande d'instruction de déclaration préalable ;
- 100 euros par demande d'instruction d'autorisation préalable ;
- 400 euros pour la rédaction d'un procès-verbal et l'accompagnement sur site d'un agent assermenté;

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention de prestation de service entre la commune de COMMELLE-VERNAY et Roannais Agglomération. Cette convention s'appliquera à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestation de service à signer entre la commune de COMMELLE-VERNAY et Roannais Agglomération concernant l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants.

• Convention de réservation de logements avec la SA HLM ALLIADE HABITAT

Madame PAVALLIER, Adjointe, expose à l'assemblée que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

Ainsi la gestion en flux des réservations se substitue à la gestion en stock, dans le but de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande et en particulier à faciliter l'atteinte par les bailleurs et réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires d'une part et des objectifs de mixité sociale d'autre part.

Chaque organisme de logement social doit signer avec chaque réservataire une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements.

Une convention doit organiser les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social de la commune en contrepartie des garanties d'emprunt qu'elle accorde.

Aussi, il est nécessaire de signer une convention bilatérale entre la commune de COMMELLE-VERNAY et la SA HLM ALLIADE HABITAT. La durée de cette convention est de trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention bilatérale à signer entre la commune de COMMELLE-VERNAY et la SA HLM ALLIADE HABITAT.

• Rentrée scolaire 2024 – Organisation du temps scolaire

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires de 2013 et la délibération du 05 juin 2014 qui avait fixé les horaires scolaires et des activités périscolaires.

Madame CATHELAND rappelle aussi à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permettait de déroger à l'organisation de la semaine scolaire et de revenir à une semaine scolaire sur 4 jours. Le Conseil d'école et le Conseil Municipal (délibération n° 2017-88 du 16 Novembre 2017 et délibération n° 21-32 du 27 avril 2021) avaient délibéré favorablement pour l'application de cette dérogation.

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vacation à être prolongés. Il est précisé que ce point a été présenté lors du Conseil d'école du 12 mars 2024 et que l'assemblée au Conseil d'école a voté à l'unanimité pour maintenir la semaine scolaire de 4 jours.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver la prorogation de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire sur 4 jours :

- Lundi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

- Mardi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

- Mercredi:

pas d'école,

- Jeudi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

- Vendredi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prorogation de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire sur quatre jours et approuve les horaires scolaires à compter de la rentrée 2024-2025 et pour une durée de trois ans.

• Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite à des propositions d'avancement de grade pour l'année 2024.

Aussi, les modifications du tableau des effectifs de la commune concernent la création de 2 postes suite aux avancements de grades 2024 demandés au 01/04/2024 pour l'un des postes et au 05/06/2024 pour l'autre poste :

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16 h) au 01/04/2024

Le poste ainsi laissé libre par l'avancement est supprimé dans le tableau des effectifs soit :

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (16 h),
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h) au 05/06/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 59.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 Mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

FRECHET

S. BERRY

8